



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS DE L'EURE

# FORCE OUVRIERE

✉ 12 rue de l'Ardèche - Bourse du Travail - 27000 EVREUX

☎ : 02.32.33.04.67 - Fax : 02.32.33.78.30 - ✉ : udfo27@wanadoo.fr - CCP : Rouen 729 41 M

## *Motion de soutien aux salariés de SEALYNX Charleval*

Réunis en Assemblée Générale à Bernay, les syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Eure apportent leur soutien aux salariés de Sealynx et à son syndicat FO du site, face aux difficultés qu'ils traversent et à leurs inquiétudes quant à la pérennité de leur outil de travail et de leurs emplois.

Dans un premier temps, il est absolument urgent que les 730 salariés touchent leur salaire qui n'a toujours pas été versé à ce jour.

Le Tribunal doit très rapidement faire intervenir le fond de garantie des salaires dans ce cadre.

Concernant le pérennité de l'emploi et de l'outil de travail, il faut que les donneurs d'ordre, RENAULT en particulier, tiennent leurs engagements en terme de chiffre d'affaires, soit 30 millions d'€ supplémentaires par an.

Dans ce cadre, Force Ouvrière revendique depuis longtemps une refondation par la négociation des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

Il s'agit à la fois de mieux armer les entreprises sous-traitantes dans leurs rapports avec les groupes donneurs d'ordres et de protéger les salariés et leurs droits d'une logique d'externalisation, reportant les aléas, dont la précarité, sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires.

Il faut également assurer aux Services Publics territoriaux de l'Etat les moyens nécessaires pour réaliser les contrôles (inspection du travail, utilisation des aides publiques).

Les donneurs d'ordre doivent s'engager par écrit et au plus vite enfin à maintenir tous les emplois sur le site de Charleval. Les pouvoirs publics doivent être à la pointe de ce combat également.

Pour les syndicats Force Ouvrière de l'Eure, l'avenir de notre développement économique doit passer par une véritable politique industrielle nationale permettant :

- ⇒ La sauvegarde et le développement de l'emploi,
- ⇒ De véritables augmentations générales de salaire,
- ⇒ Un conditionnement des aides publiques et des exonérations de cotisations.

*Adoptée à l'unanimité à Bernay,  
le 8 Décembre 2010.*